

## Compte rendu du point 2 : Carte des CIO

Alors que Mme la rectrice nous avait confirmé début décembre, l'arrêt du financement des CIO de Tergnier et d'Hirson par le Conseil départemental de l'Aisne au 31 juillet 2019, M. le secrétaire général du rectorat nous a informés lors de la CAPA PsyEN du 10 janvier que la situation de ces 2 CIO pourrait être étudiée lors du présent CTA. La FSU a alors prévu d'inviter une élue académique PsyEN du SNES comme « expert » sur ce point.

Cependant, tandis que l'ordre du jour de ce CTA n'a été transmis que le 25 janvier au soir aux organisations syndicales, c'est en arrivant à la réunion que nous découvrons sur un document le projet de fermeture de 5 CIO dans l'académie<sup>1</sup> ! Arguant à juste titre de l'absence de temps pour préparer le dossier, la plupart des représentants ont d'abord exprimé le souhait que l'étude de ce point soit reporté au CTA suivant. La FSU a obtenu leur accord pour maintenir au CTA d'aujourd'hui la discussion sur le point, mais demander que le vote soit reporté au prochain CTA qui aura lieu le 18 mars.

Selon Mme Bochet, CSAIO, qui présente le projet, c'est en réponse au rappel récent et insistant du MEN de « l'obligation de rentrer dans la carte cible », que le rectorat prévoit :

- De fermer les CIO de Friville-Escarbotin et de Senlis et de les fusionner avec les CIO de proximité (respectivement Abbeville et Creil). Précision : dans la mesure où les agglomérations souhaitent continuer de financer les sites sur place, les personnels y seront affectés.
- De fermer l'antenne d'Albert et de la fusionner avec le CIO Amiens nord (CIO de rattachement), elle pourrait être transformée en « point d'accueil » selon les mêmes conditions.
- De fermer les CIO de Tergnier et d'Hirson et de les fusionner respectivement avec les CIO de Saint Quentin et de Laon.

Un point d'accueil pourrait être maintenu à Hirson dans la cité scolaire sur une proposition très récente de la région. En l'absence de financement par une collectivité territoriale ou communale, il n'est pour l'instant pas question de point d'accueil à Tergnier.

Interpellée par les représentants sur le dialogue avec le CD 02 et les collectivités territoriales pour maintenir le financement des structures, Mme la rectrice répond que le rectorat a obtenu le maintien du financement des 2 CIO jusqu'à la fin de l'année scolaire, alors que le CD prévoyait de se désengager fin décembre 2018.

Un débat s'ensuit, portant sur de multiples questions d'ordres divers :

- Politique : Quel intérêt pour le rectorat à supprimer un CIO pour un point d'accueil ? Rappel de l'histoire (carte cible = garantie par l'Etat d'un réseau minimum et pas un objectif à atteindre) ; question de l'équité sur le territoire, de la négation des caractéristiques et de la variété des publics, et de l'amplitude des missions des CIO dans leur bassin de formation...
- Technique/administratif : différence entre **CIO** (immatriculation administrative = identification propre, adresse propre, résidence administrative des agents ; cadrage national du fonctionnement, des missions, des conditions, horaires et amplitude d'ouverture; présence d'un.e directeur/trice, rayonnement dans le bassin...) et **point d'accueil** (quel cadrage ? Quel fonctionnement ? Quels personnels ? Quelles conditions d'affectation et d'exercice pour les personnels ? Quelles conséquences d'une fusion de services sur les personnels ?)...
- Juridique : Sur quels textes s'appuie cette « interdiction d'immatriculer plus de CIO que ceux fixés par la carte cible » ?...
- Budgétaire : Le rectorat dispose d'un crédit de soutien budgétaire. Quid de l'emploi de ce crédit ?...

Les votes auront lieu lors du CTA du 18 mars 2019. Mme la rectrice conclut à la nécessité de réunir un groupe de travail avec les représentants des personnels (désignés par les élus au CTA et en proportion de leur représentativité).

Ce GT aura lieu lundi 25 février matin. Vos élus SNES et SNASUB y seront dans le cadre de la représentation FSU.

Catherine Bas

---

<sup>1</sup> Document joint « Les CIO de l'académie d'Amiens : situation au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et perspectives »